

RCS : SAINTES
Code greffe : 1708

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00558
Numéro SIREN : 413 506 478
Nom ou dénomination : S.A.E.C. LALANDE ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2022 sous le numéro de dépôt 1456



Greffe du tribunal de commerce de Saintes

Cours National - Palais de Justice, CS 30328, 17108 Saintes cedex

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:30

Téléphone : 05 46 93 01 02

www.greffe-tc-saintes.fr - www.infogreffe.fr

EXTRA/KGD/2000 B 00558

S.A.E.C. LALANDE ET ASSOCIES

3 RUE DES BOUCHERIES

17130 MONTENDRE

Nos références : KGD/2000 B 00558

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société à responsabilité limitée S.A.E.C. LALANDE ET ASSOCIES

3 RUE DES BOUCHERIES

17130 MONTENDRE

SIREN : 413 506 478

N° de gestion : 2000 B 00558

Le greffier soussigné constate le 07/04/2022 le dépôt, enregistré sous le numéro 2022/1456, des actes et pièces suivants :

- Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire - 03/01/2022
- Modification(s) relative(s) au(x) gérant(s)

Récépissé délivré le 07/04/2022

Le greffier

Maître Marc BINNIÉ



Déposé le 07.4.22
RCS
le dépôt 1456

S.A.E.C. LALANDE ET ASSOCIES
Société à responsabilité limitée au capital de 1.241.460 euros
Siège social : 3 Rue des Boucheries
17130 MONTENDRE
413 506 478 RCS SAINTES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 3 JANVIER 2022**

**L'an deux mille vingt-deux,
Le 3 janvier,
A 14 heures 30,**

Les associés de la société **S.A.E.C. LALANDE ET ASSOCIES**, société à responsabilité limitée au capital de 1.241.460 euros, divisé en 21.780 parts de 57 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 3 Rue des Boucheries à MONTENDRE (17130), sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- **Monsieur Bruno ATTANA**, titulaire de **3 parts sociales** en pleine propriété,
- **Madame Maude BELAUD**, titulaire d'**1 part sociale** en pleine propriété,
- **Monsieur Jean-Luc BERBION**, titulaire de **4.500 parts sociales** en pleine propriété,
- **Monsieur Arnault CHAUVIÈRE**, titulaire d'**1 part sociale** en pleine propriété,
- **Madame Karine GARNIER-MASSÉ**, titulaire d'**1 part sociale** en pleine propriété,
- **La Société HSC**, représentée par sa Présidente, **Madame Maude BELAUD**, titulaire de **8.806 parts sociales** en pleine propriété,
- **Madame Cécile JARRAUD**, titulaire d'**1 part sociale** en pleine propriété,
- **Monsieur Philippe ROUET**, titulaire d'**1 part sociale** en pleine propriété,
- **Monsieur Romain ROUET**, titulaire d'**1 part sociale** en pleine propriété,
- **La Société S.A.R.L. F.C.A. - FINANCE ET CONSEIL D'AUVIGNAC**, représentée par son gérant, **Monsieur Philippe ROUET**, titulaire de **8.465 parts sociales** en pleine propriété,

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 11.280 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Karine GARNIER-MASSÉ, cogérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de la gérance,**
- **Décision de ne pas remplacer Monsieur Jean-Luc BERBION, cogérant démissionnaire,**
- **Suspension de la rémunération de Madame Karine GARNIER-MASSÉ et Monsieur Romain ROUET, cogérants associés.**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,

113 213 AC 1161 12
05

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Luc BERBION de ses fonctions de cogérant, notifiée le 15 septembre 2021 avec effet au 31 décembre 2021, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Madame Karine GARNIER-MASSÉ et Monsieur Romain ROUET continueront donc d'assurer seuls la gérance de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide la suspension, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de la rémunération versée à Madame Karine GARNIER-MASSÉ et Monsieur Romain ROUET, cogérants associés.

Madame Karine GARNIER-MASSÉ et Monsieur Romain ROUET pourront cependant continuer de prétendre au remboursement, sur présentation des justificatifs, des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

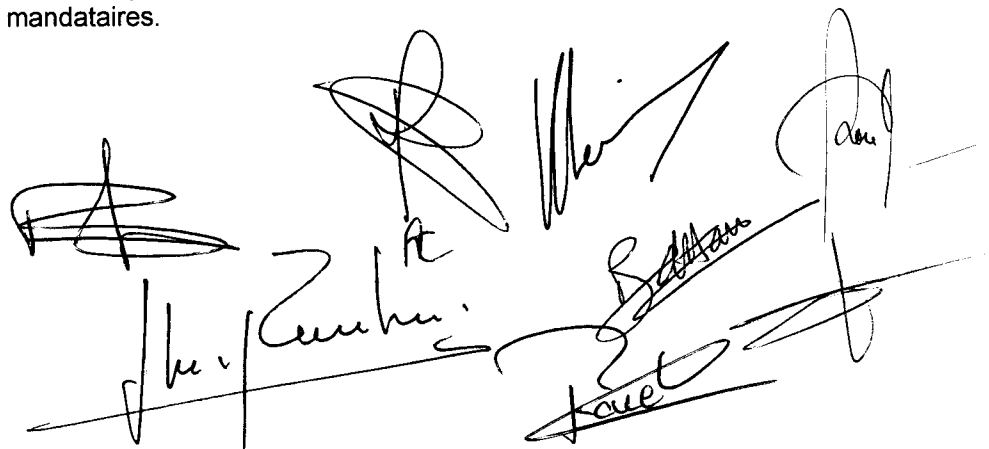
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

The block contains several handwritten signatures in black ink. From left to right, there is a signature that appears to be 'Jean-Luc', followed by 'Karine', and then 'Romain'. There are also several other less legible signatures, including one that looks like 'Berbion' and another that looks like 'Rouet'. The signatures are written over a horizontal line.